

PRITH

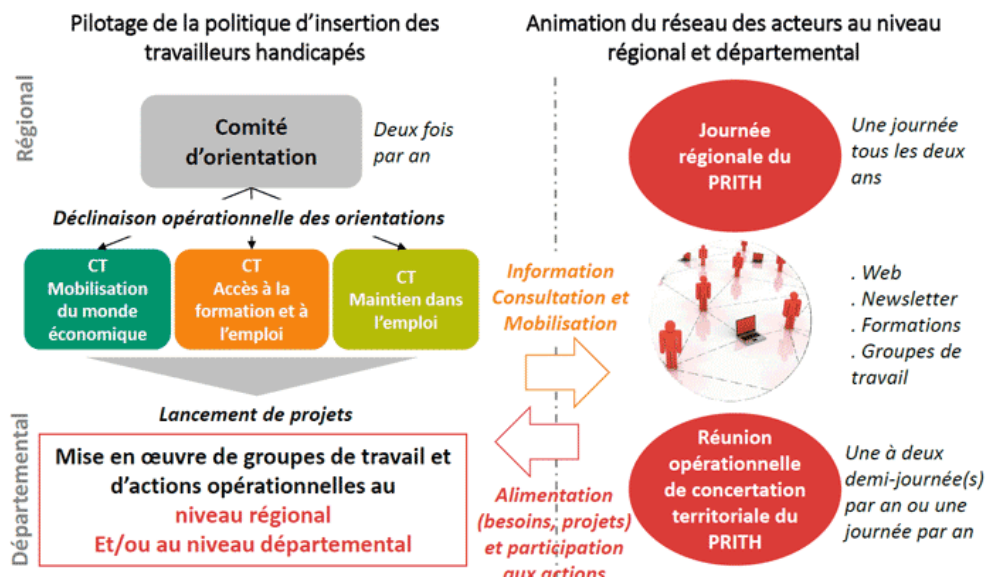
Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés



MISSIONS

Le PRITH est piloté par la DREETS en partenariat avec l'AGEFIPH.

La mission du Comité d'orientation est de définir les priorités d'objectifs et de moyens du PRITH et de valider les plans d'actions élaborés en commissions techniques.



RÔLE DES MANDATAIRES






La gouvernance du PRITH de Bourgogne Franche-Comté se fonde sur un pilotage de la politique d'insertion des travailleurs handicapés qui repose d'une part sur une déclinaison des grandes orientations du PRITH en un plan d'actions opérationnel élaboré par des commissions techniques et d'autre part sur l'animation du réseau des acteurs concernés au niveau régional et au niveau départemental.

COMPOSITION

Le Comité d'orientation est composé par la DREETS, AGEFIPH, FIPHP, ARS, CARSAT, MSA, RSI, DRJSCS, Pôle Emploi, Chéops, ARML, Partenaires sociaux (organisations de salariés et Organisations patronales).

MODE DE DESIGNATION

Les CPME régionales adressent directement leurs désignations au PRITH

 Fréquence des réunions	3 réunions partenariales / an Selon les projets sur les territoires = 1 à 2 réunions supplémentaires	 Lieu des réunions	Dijon
 Durée du mandat		 Défraiement	Pas de remboursement de frais.
 Conditions et incompatibilités			